

Alès, le jeudi 16 avril 2026

Service des assemblées

Affaire suivie par : Patrick CATHELINÉAU

Téléphone : 04.66.56.42.82

Objet/Réf : CR/PC/DG2026

Objet : Convocation Conseil de Communauté

Objet :

Budgets primitifs 2026

Madame, Monsieur le Conseiller communautaire et Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du **Conseil** de Communauté qui se tiendra le :

Mercredi 29 avril 2025 à 18 h 00
Salle des Assemblées
Bâtiment ATOME
2, Rue Michelet à ALES

En vertu de L.5217-10-4 du CGCT et du III de l'article 106 de la loi NOTRe, le projet de budget de la collectivité est préparé et présenté par Monsieur le Président qui est tenu de le communiquer aux membres du conseil municipal avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget.

L'ordre du jour de ce Conseil sera le suivant :

DGA RESSOURCES

FINANCES

Budget primitif _____

Les autres points à l'ordre du jour vous seront adressés 5 jours francs avant la tenue de la séance, conformément à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur le Conseiller communautaire et Cher(e) Collègue,** l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Christophe RIVENQ





CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE
DU MERCREDI 29 AVRIL 2026

18 h 00

NOTE RELATIVE A L'ORDRE DU JOUR

DGA RESSOURCES

FINANCES

Budget primitif

Les informations majeures du budget primitif 2026 du budget principal et des 12 budgets annexes d'Alès Agglomération sont présentées dans la note *infra*.

Le 15 avril 2026, le conseil de communauté a débattu des orientations budgétaires pour l'année 2026.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et spécialité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Après le vote du compte administratif 2025, les résultats seront intégrés au budget dans le cadre du budget supplémentaire 2026. Ces résultats permettront la poursuite des projets d'investissement prévus dans le cadre de notre projet de territoire.

Le budget primitif 2026 est élaboré à partir de la nouvelle instruction budgétaire et comptable M57. Les budgets annexes Eau, Assainissement et SPANC sont gérés en M49, tandis que les budgets annexes Très Haut Débit et Parc des Expositions relèvent de la nomenclature M4.

➤ Le budget Principal :

Le budget principal d'Alès Agglomération s'équilibre en :

Fonctionnement à 123 253 000 €
Investissement à 46 164 000 €

Soit un total de **169 417 000 €**.

❖ La section de fonctionnement :

- Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 114 001 691 €.
- Les dépenses de fonctionnement se répartissent ainsi :

Poste de dépenses	BP2026	Part %	Rappel BP2025	Evol. BP2026 / BP 2025
Total Dépenses réelles de Fonctionnement	114 001 691		113 061 957	0,83 %
Frais de personnel	52 229 782	45,81 %	51 210 327	1,99 %
Charges à caractère général	18 906 572	16,58 %	18 909 442	-0,02 %
Atténuation de produits :	10 658 418	9,35 %	10 985 924	-2,98 %
<i>Dont : Dotation de Solidarité Communautaire</i>	1 255 000		1 258 000	-0,24 %
<i>Attribution de compensation</i>	5 900 000		6 100 000	-3,28 %
<i>FNGIR</i>	3 503 418		3 532 924	-0,84 %
Autres charges de gestion courante	30 775 685	27,00 %	30 261 064	1,70 %
<i>Dont : SDIS</i>	5 150 701		5 086 000	1,27 %

<i>Contributions obligatoires</i>	18 623 437		18 312 022	1,70 %
<i>Subventions aux associations</i>	4 658 817		4 746 629	-1,85 %
Charges financières	1 380 000	1,21 %	1 405 000	-1,78 %
Charges spécifiques / Provisions	51 234	0,04 %	290 200	-82,35 %
Total Dépenses d'ordre de Fonctionnement	9 251 309		9 232 043	0,21 %
Total dépenses de Fonctionnement	123 253 000		122 294 000	0,78 %

- Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 121 753 000 €.
- Les recettes de fonctionnement se répartissent ainsi :

Poste de recettes	BP2026	Part %	Rappel BP2025	Evol. BP2026 / BP 2025
Total Recettes réelles de Fonctionnement	121 753 000		121 044 000	0,59 %
Produits des services	5 520 102	4,53 %	5 608 574	-1,58 %
Impôts et taxes	37 123 524	30,49 %	36 648 311	1,30 %
<i>Dont : Attribution de compensation</i>	<i>7 600 000</i>		<i>7 200 000</i>	<i>5,56 %</i>
<i>Fraction TVA compensatoire TFPB, THRP</i>	<i>27 153 524</i>		<i>27 017 311</i>	<i>0,50 %</i>
Fiscalité locale	55 226 935	45,36 %	54 642 974	1,07 %
<i>Dont : Impôts directs locaux</i>	<i>23 717 765</i>		<i>23 586 511</i>	<i>0,56 %</i>
<i>TEOM</i>	<i>25 223 944</i>		<i>24 820 960</i>	<i>1,62 %</i>
<i>GEMAPI</i>	<i>2 186 000</i>		<i>2 186 000</i>	<i>0,00 %</i>
<i>Taxe de séjour</i>	<i>886 000</i>		<i>810 000</i>	<i>9,38 %</i>
Dotations et participations	22 361 081	18,37 %	21 539 053	3,82 %
Autres produits de gestion courante	1 440 508	1,18 %	2 457 238	-41,38 %
Atténuation de charges et reprise prov.	80 850	0,07 %	147 850	-45,32 %
Total Recettes d'ordre de Fonctionnement	1 500 000		1 250 000	20,00 %
Total Recettes de Fonctionnement	123 253 000		122 294 000	0,78 %

❖ La section d'investissement :

Le montant des dépenses réelles d'investissement s'élève à 35 164 000 €, sans reprise des résultats ni des reports, le compte administratif n'étant pas encore voté.

Les dépenses d'équipement sont de 28 776 562 €.

Les dépenses d'investissement se répartissent ainsi :

Poste de dépenses	Montant inscrit	Part %
Total Dépenses réelles d'investissement	35 164 000	
Immob. incorporelles (études, logiciels...)	2 218 787	6,31 %
Subventions à verser	12 626 832	35,91 %
Immob. Corporelles	4 704 644	13,38 %

Travaux en cours	9 226 299	26,24 %
<i>Dont : opérations pluriannuelles</i>	<i>24 446 591</i>	
<i>Investissement récurrent</i>	<i>5 041 886</i>	
Dette	6 150 000	17,49 %
Autres immob. Financières	237 438	0,68 %
Total Dépenses d'ordre d'Investissement (hors opé patrimoniales)	11 000 000	
Total dépenses d'Investissement	46 164 000	

La 1^{ère} opération d'équipement gérée en AP/CP (Autorisation de Programme (AP), Crédits de Paiement (CP)), relative à l'extension et à la rénovation du théâtre Cratère, avait été créée dans le BP 2024. Cette opération se poursuit en 2026. Son montant global AP s'élève à 15 602 329 €, avec des crédits 2026 inscrits en CP à hauteur de 5 487 727 €.

Une AP/CP, relative à l'opération de gestion patrimoniale et de mise en sécurité des bâtiments, avait été créée dans le BP 2025. Son montant global AP s'élève à 1 638 000 €, avec des crédits 2026 inscrits en CP à hauteur de 200 000 €.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 27 412 691 € dont 18 683 204 € de recettes d'équipement.

Les recettes d'investissement se répartissent ainsi :

Poste de recettes	Montant inscrit	Part %
Total Recettes réelles d'investissement	27 412 691	
Subventions reçues	18 683 204	68,16 %
Emprunts	8 589 349	31,33 %
Dotations (FCTVA)		0,00 %
Autres immob. Financières	130 000	0,47 %
Produit de cessions	10 138	0,04 %
Total Recettes d'ordre d'Investissement (hors opé patrimoniales)	18 751 309	
Total Recettes d'Investissement	46 164 000	

➤ Les 12 budgets annexes :

Construction & Gestion des Bâtiments & Equipements à vocation économique

FONCTIONNEMENT

883 000

INVESTISSEMENT

1 051 000

POLE MECANIQUE

FONCTIONNEMENT

2 690 000

INVESTISSEMENT

1 031 000

Lotissements Industriels Alès Agglomération

FONCTIONNEMENT

6 712 000

INVESTISSEMENT

6 911 000

ZAD Les Hauts St Hilaire

FONCTIONNEMENT

3 463 000

INVESTISSEMENT

3 683 000

ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

12 335 000

INVESTISSEMENT

12 877 000

En investissement, il est prévu sur le budget Assainissement la création d'une AP/CP relative à la construction d'une station d'épuration sur la commune de la Grand'Combe. Son montant global AP s'élève à 17 517 500 €, avec des crédits 2026 inscrits en CP à hauteur de 500 000 €.

PARC DES EXPOSITIONS**FONCTIONNEMENT**

297 500

INVESTISSEMENT

113 300

REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE EAU ALES AGGLOM2RATION**FONCTIONNEMENT**

24 339 000

INVESTISSEMENT

17 581 000

En investissement, sur le budget REAAL, deux AP/CP ont été créées en 2025. L'une relative au schéma départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP) ex-Mayre dont le montant global AP s'élève à 378 369 €, avec des crédits 2026 inscrits en CP à hauteur de 125 000 €.

L'autre relative au schéma départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP) ex-Luech-Martinet, dont le montant global AP s'élève à 583 000€, avec des crédits 2026 inscrits en CP à hauteur de 205 000 €.

TRES HAUT DEBIT**FONCTIONNEMENT**

487 000

INVESTISSEMENT

540 000

AUTORISATION DROITS DES SOLS**FONCTIONNEMENT**

130 235

INVESTISSEMENT

0

SPANC / BOUES**FONCTIONNEMENT**

316 600

INVESTISSEMENT

2 700

ATELIER RELAIS

BATIMENT EX SUD TUILES

FONCTIONNEMENT

146 400

INVESTISSEMENT

129 500

BATIMENT EX SUD TUILES

FONCTIONNEMENT

105 800

INVESTISSEMENT

257 000

BP2026 consolidé

FONCTIONNEMENT

175 158 535

INVESTISSEMENT

90 340 500

265 499 035

